



SYNDICAT DES MÉTALLOS

54^e ASSEMBLÉE ANNUELLE

LA MALBAIE • DU 21 AU 23 NOVEMBRE 2018

FORCE SOLIDARITÉ RESPECT

RAPPORT DU DIRECTEUR



SYNDICAT DES MÉTALLOS

565, boulevard Crémazie Est, bureau 5100
Montréal (Québec) H2M 2V8

514 382-9596 ou 1 800 361-5756

Télécopieur: 514 382-2290

info@metallos.ca

Photos Marc Bédard, Benoit Boulet, David Cantatore,
Clairandrée Cauchy, Jocelyn Desjardins, Fonds humanitaire
des Métallos, Luc Lallier, Nicolas Lapierre, Daniel Mallette,
Nancy Thibeault.

Graphisme Anne Brissette et Belvédère

Impression Atelier Québécois Offset

TABLE DES MATIÈRES

5	INTRODUCTION
7	FORCE
7	Se faire entendre
12	Faire bouger les choses
14	Une organisation plus forte
17	SOLIDARITÉ
17	D'un conflit avec une multinationale à un autre
21	Les moyens de se battre ou de résister
22	Solidarité internationale
25	RESPECT
25	Santé et sécurité
28	Négos et syndicalisation
30	Bienvenue
31	CONCLUSION

INTRODUCTION

Force, solidarité et respect. Voilà tout ce qu'on attend de son syndicat. Voici aussi tout ce qu'on se donne nous-mêmes en s'impliquant syndicalement.

Avec notre engagement, on se donne...

... La force d'améliorer ses conditions de travail, de défendre la santé et la sécurité, de changer les choses dans son milieu de travail et dans l'ensemble de la société pour plus de justice et d'équité.

... La solidarité qui permet de se tenir debout dans les coups durs, de s'entraider les uns les autres, de tirer vers le haut ceux qui en ont besoin alors que tant d'employeurs voudraient niveler vers le bas.

Et surtout... avec la force et la solidarité, on impose...

...Le respect de la part de notre employeur. On arrive à protéger les nôtres, à ne pas se faire piler sur les pieds, à obtenir ce qui est juste.

Dans ce rapport, vous trouverez un survol de cette année riche en rebondissements. Ponctuée par un lockout injuste, des victoires petites et grandes, des batailles qui se poursuivent et, surtout, par le militantisme extraordinaire des métallos dans plus de 600 milieux de travail.



Le directeur québécois des Métallos, Alain Croteau, a pris la parole lors de la manifestation des lockoutés d'ABI devant l'Assemblée nationale en février dernier.



Les lockoutés d'ABI avaient un message pour les multinationales Alcoa et Rio Tinto qui profitent des ressources énergétiques du Québec et prennent en otage 1030 travailleurs, leur famille, toute une région et l'ensemble des Québécois en décrétant un lockout: « Le Québec n'est pas une république de bananes! » Des centaines de métallos marchaient derrière eux lors de la manifestation de la Fête internationale des travailleurs.

FORCE

DEPUIS SES ORIGINES JUSQU'À MAINTENANT, LE SYNDICAT DES MÉTALLOS A TOUJOURS EU DES POSITIONS À LA FOIS AMBITIEUSES ET RÉALISTES. REVENDIQUANT SANS RELÂCHE CE QUI EST NÉCESSAIRE, N'AYANT PAS PEUR DE SE FAIRE ENTENDRE POUR CHANGER LES CHOSSES.

La force des Métallos réside dans l'intelligence de ses actions, dans la constance de ses revendications, dans le courage de ses convictions.

Elle s'appuie sur le militantisme de ses membres, sur la justesse des revendications et sa capacité à les faire connaître, sur son organisation solide non seulement au Québec, mais aussi au Canada et en Amérique du Nord, sur un vaste réseau d'alliances internationales.

Depuis ses origines jusqu'à maintenant, le Syndicat des Métallos a toujours eu des positions à la fois ambitieuses et réalistes. Revendiquant sans relâche ce qui est nécessaire, n'ayant pas peur de se faire entendre pour changer les choses. On ne pellette pas de nuages, mais on est exigeant!

Dans chacune de nos sections locales, la force des métallos se manifeste par la qualité du travail que vous déployez pour défendre les membres et par les ressources du Syndicat auxquelles vous faites appel pour vous appuyer au jour le jour, quand ça va bien, quand ça brasse, quand vous préparez une négociation ou quand vous traversez une tempête.



Une centaine de lockoutés d'ABI se sont rendus jusqu'à Pittsburgh pour manifester lors de l'assemblée des actionnaires d'Alcoa le 9 mai dernier. Le directeur québécois des Métallos, qu'on voit ici s'adresser aux manifestants, a aussi pris la parole pendant l'assemblée des actionnaires. Curieusement, les trompettes et sifflets se sont brusquement tus lorsqu'il a pris la parole.



Les Métallos étaient fidèles au poste devant l'Hôtel Bonaventure à Montréal, le 27 janvier dernier, pour faire pression sur les négociateurs canadiens, américains et mexicains afin que les droits des travailleurs et la protection de l'environnement soient au centre de la nouvelle entente. Sur la photo, soulignons la présence des lockoutés d'ABI, de leur président Clément Masse, du président de la FTQ Daniel Boyer et du directeur canadien des Métallos Ken Neumann.

■ SE FAIRE ENTENDRE

L'intérêt de nos membres exige qu'on se fasse entendre non seulement dans les milieux de travail, mais aussi auprès des gouvernements, auprès des décideurs, dans le débat public.

Commerce: le tourbillon Trump

Ces derniers temps, il a même fallu aller se faire entendre jusqu'au sud de la frontière pour défendre les intérêts de nos membres devant l'attitude agressive de l'administration Trump en matière de commerce avec le Canada. Aux tarifs douaniers sur le bois d'œuvre entrés en vigueur en 2017 se sont ajoutés ceux de l'aluminium et de l'acier au printemps dernier. Le bras de fer s'est poursuivi au sujet de la renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain, qui a laissé un goût amer avec la conclusion d'un accord mi-figue, mi-raisin le 30 septembre dernier, sans toutefois permettre de lever les tarifs sur l'acier et l'aluminium.

Le Syndicat des Métallos a multiplié les interventions des deux côtés de la frontière pour faire exclure l'acier et l'aluminium provenant du Canada de la liste des produits faisant l'objet des tarifs américains. Le président du Syndicat des Métallos à l'échelle internationale, Leo W. Gerard, a effectué des représentations en ce sens auprès du gouvernement américain. Celles-ci ont aidé à reporter l'entrée en vigueur des tarifs, dans un premier temps, de mars à juin dernier.

Mais cela n'a malheureusement pas suffi à moyen terme et les États-Unis ont fini par imposer au début juin une surtaxe de 25% sur l'acier et de 10% sur l'aluminium en provenance du Canada. Certains membres en voient d'ailleurs les effets, notamment dans le secteur de l'acier: les carnets de commandes sont moins remplis et les inventaires augmentent.



Le professeur de droit du commerce international Richard Ouellet a bien vulgarisé les tenants et aboutissants des négociations sur l'ALÉNA lors de la dernière assemblée annuelle.

Le Syndicat des Métallos a fortement décrié cette décision à courte vue, et ce, des deux côtés de la frontière. Or, lorsque le syndicat représentant les travailleurs de l'acier et de l'aluminium aux États-Unis dénonce une mesure censée bénéficier à ces mêmes travailleurs, le message est percutant.

Des représentants métallos siègent d'ailleurs sur les comités de suivi mis en place par le gouvernement fédéral et le gouvernement québécois au sujet de l'impact des tarifs sur les secteurs de l'acier et de l'aluminium.

Les Métallos ont appuyé les contremesures du gouvernement canadien aux tarifs imposés par les américains, exigeant toutefois un meilleur soutien aux travailleurs et aux communautés si les tarifs devaient s'appliquer sur une longue période.

On espérait que les tarifs seraient levés avec la conclusion de l'accord de libre-échange. Mais cela n'a malheureusement pas été le cas. Le gouvernement canadien n'a pas réussi de toute évidence à utiliser le rapport de force de la renégociation pour remédier à cette injustice.



Le président de la section locale 2423 chez Novatube, Alain Duhamel, et le permanent responsable du secteur de l'acier, Guy Gaudette, sont allés témoigner devant le Tribunal canadien du commerce extérieur qui se penchait sur une plainte pour « dumping ».

Des plaintes pour « dumping »

Depuis la fin des années 1980, les syndicats du secteur privé réclament de pouvoir se faire entendre devant les tribunaux commerciaux qui analysent les plaintes pour « dumping », soit des ventes à rabais provenant de compagnies produisant des biens à l'étranger. C'est maintenant possible, signe que la constance des revendications donne des résultats. Depuis le printemps dernier, les syndicats ont désormais la possibilité de se faire entendre devant le Tribunal canadien du commerce extérieur lorsqu'on soupçonne que des secteurs de l'économie sont menacés par du « dumping ».

Aux États-Unis, une telle disposition existe pourtant depuis longtemps. Au Canada, les syndicats ne peuvent cependant pas initier eux-mêmes des plaintes comme c'est le cas chez nos voisins américains.

Déjà, les Métallos sont intervenus dans plusieurs dossiers concernant le secteur de l'acier, alors que des compagnies étrangères visées par les tarifs américains tentent maintenant d'écouler leurs marchandises au Canada. Des plaintes ont été entendues ou le seront bientôt, notamment au sujet des plaques d'acier, des fils d'acier galvanisés, de l'acier prépeint, des barres d'armature, des tuyaux d'acier, des feuilles d'acier et des tiges d'acier.

En vertu de ces plaintes, les compagnies étrangères s'exposent à des tarifs lors de l'importation au Canada ou encore à des quotas sur les produits pouvant entrer au pays.

Ainsi, les Métallos arrivent à se faire entendre non seulement dans les milieux de travail, mais aussi dans les officines gouvernementales et là où se prennent des décisions qui ont un impact sur nos emplois.

Nouvel accord de libre-échange

Les négociateurs canadiens et américains se sont affairés ces derniers mois à conclure une nouvelle version de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). Rebaptisé l'Accord États-Unis–Mexique–Canada, le nouvel accord a été conclu in extremis le 30 septembre dernier en soirée, date de l'ultimatum lancé par l'administration américaine. Au moment de mettre sous presse, l'accord restait à être ratifié par les parlements des trois pays.



Les États-Unis ont imposé des tarifs douaniers supplémentaires de 25% sur l'acier et de 10% sur l'aluminium en provenance du Québec et du Canada, sous prétexte de protéger la sécurité nationale. On voit ici un membre de la section locale 6951 au travail à l'usine d'ArcelorMittal Contrecoeur-Ouest.

L'exercice a été périlleux. Le gouvernement américain a négocié en mettant un couteau sous la gorge du Canada, brandissant la menace de tarifs supplémentaires de 25 % sur les exportations du secteur automobile canadien. L'administration américaine a conclu dans un premier temps un accord bilatéral avec le Mexique et s'en est servi pour forcer la main aux négociateurs canadiens.

Au sud de la frontière, les Métallos ont plaidé pour que le Canada fasse partie de l'ALÉNA, alors que planait le spectre d'un accord impliquant seulement les États-Unis et le Mexique. Notons d'ailleurs que le président du Syndicat des Métallos, Leo W. Gerard, préside également le comité aviseur sur le travail, qui donnera ses recommandations sur un éventuel accord de libre-échange au Congrès américain.

Le Syndicat des Métallos s'est prononcé à maintes reprises tout au long du processus de renégociation en faveur d'un accord qui comprendrait des protections pour les droits des travailleurs et l'amélioration des conditions de travail.

Pour et contre

LE PRINCIPAL POINT POSITIF D'UN ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE EST D'EMPÊCHER LE RETOUR DE TARIFS DOUANIERS AUX FRONTIÈRES. MAIS L'EXERCICE SERAIT INCOMPLÉT SANS LA LEVÉE DES TARIFS SUR L'ACIER ET L'ALUMINIUM.

Première déception, les tarifs sur l'acier et l'aluminium de 25 % et 10 % n'ont pas été levés dans la foulée de la conclusion de l'entente. Pourtant, ces derniers constituaient clairement un moyen de pression du gouvernement américain. Des discussions sont encore en cours sur cet aspect et on évoque la possibilité de quotas pour remplacer les tarifs. Ce sera un dossier à suivre.

Du côté négatif de l'accord en tant que tel, jusqu'à 3,6 % des produits laitiers vendus ici pourront venir des États-Unis, ce qui affecte au premier rang l'industrie laitière québécoise. Le prix de certains médicaments pourrait monter, puisque des médicaments d'origine seront protégés plus longtemps



Le nouvel accord maintient un processus d'arbitrage pour trancher un litige lorsqu'un pays conteste les droits compensatoires imposés à un autre pays. Le Canada a gagné à plusieurs reprises devant ce type d'instance dans le différend sur le bois d'oeuvre. On voit ici le président de la section locale 8644 chez Chantiers Chibougamau, Pierre Leblond, dont l'usine est visée par les droits compensatoires sur le bois.

par des brevets, retardant la mise sur le marché de médicaments génériques.

Tout n'est cependant pas négatif dans cet accord. Celui-ci prévoit de nouvelles dispositions qui pourraient mieux protéger le droit d'association et le droit à la négociation collective, tout particulièrement au Mexique où il y a des syndicats de complaisance. Certains spécialistes évoquent toutefois la possibilité que ces dispositions puissent aussi être invoquées pour contester des lois antisyndicales en vigueur dans des États américains. C'est une voie juridique qui restera à explorer.

Sur le plan de l'automobile, seules les autos dont au moins 40 % du contenu provient d'usines nord américaines où les travailleurs sont payés plus de 16 \$ l'heure pourront être exemptées de tarifs douaniers aux frontières. Voilà qui devrait aider à faire grimper les salaires pratiqués dans ce secteur au Mexique.

En ce qui a trait à la culture, le Canada et les provinces pourront continuer d'adopter des lois et règlements pour protéger leur culture. Cette exception culturelle est même étendue aux plates-formes numériques, ce qui constitue une avancée par rapport à l'ancien ALÉNA.

Autre avancée, d'un point de vue citoyen, il ne sera plus possible pour des entreprises de poursuivre des États dont les lois et les règlements « brimeraient » les investissements. Ainsi, les gouvernements retrouvent une certaine marge de manœuvre pour défendre le bien commun.

Par ailleurs, le tribunal d'experts indépendants qui peut se pencher sur des sanctions commerciales jugées illégitimes par un État est maintenu. Les Américains demandaient l'abolition d'une telle instance, qui a donné plusieurs fois raison au Canada dans le litige sur le bois d'oeuvre. Il subsiste dans la nouvelle mouture de l'accord de libre-échange.

Au-delà de chacun des éléments de l'accord, le principal point positif d'une telle entente est d'empêcher le retour de tarifs douaniers aux frontières. Pour le secteur manufacturier, en particulier au Québec, l'imposition de tels tarifs aurait pu menacer plusieurs emplois.

Mais l'exercice serait incomplet sans la levée des tarifs sur l'acier et l'aluminium. Les Métallos continueront de déployer des énergies à cette fin des deux côtés de la frontière.



Une travailleuse de l'usine des Poudres métalliques de Rio Tinto Fer et Titane à Sorel



Lors des élections québécoises, les métallos ont été nombreux à braver la canicule pour poser des milliers de pancartes et distribuer des cartes postales pour dénoncer les politiques néolibérales de la CAQ et du PLQ. Peut-être les avez-vous aperçus dans votre circonscription? On voit ici un groupe de l'Abitibi.

Élections québécoises

Nous nous sommes aussi fait entendre dans le cadre des élections québécoises cet automne. La FTQ a fait connaître une plate-forme électorale portant sur plusieurs sujets, dont les investissements dans les services publics, les lois du travail et l'encadrement en matière de santé et sécurité du travail, l'environnement, l'assurance-médicaments, le salaire minimum, le développement économique... Les différents partis ont été invités à se prononcer en fonction de cette plate-forme.

Nous avons aussi mené avec 5 autres affiliés une campagne de sensibilisation préélectorale qui renvoyait dos à dos le Parti libéral du Québec et la Coalition avenir Québec avec le slogan « Du pareil au même, on mérite mieux! ».

Près d'une centaine de militants ont participé dans plusieurs régions à la pose de pancartes (et plusieurs les ont aussi enlevées par la suite) ou à la distribution de cartes postales. Chapeau à tous ceux qui ont participé en pleine période estivale, parfois en pleine canicule.

Dans près d'une quinzaine de circonscriptions, la campagne visait à dénoncer les politiques néolibérales prônées à la fois par la CAQ et le PLQ, montrant que ces deux partis menacent les intérêts des travailleurs. Les circonscriptions visées constituaient principalement celles susceptibles de faire la différence entre un gouvernement majoritaire et un gouvernement minoritaire, et ce, peu importe la couleur.

Un sondage réalisé à la suite de la campagne a démontré que la majorité des Québécois avaient vu au moins un élément



Lors de la dernière assemblée annuelle, les représentants de trois partis politiques, la Coalition avenir Québec, le Parti québécois et Québec solidaire, ont débattu devant les délégués et répondu à leurs questions. C'était une bonne occasion de faire entendre nos préoccupations!

de la campagne, soit 51 % dans l'ensemble du Québec et 78 % dans les circonscriptions visées. De plus, les deux tiers des Québécois approuvaient l'idée que les syndicats se prononcent sur les grands enjeux de société.

La volonté de changement a porté au pouvoir la Coalition avenir Québec, et ce, de façon majoritaire. On prend acte du résultat électoral, on devra maintenant poursuivre notre travail, comme on l'a toujours fait, pour se faire entendre des élus et influencer les politiques publiques dans l'intérêt de nos membres et de l'ensemble des travailleurs.

Le résultat électoral ouvre toutefois la porte à une réflexion sur le mode de scrutin, alors que les gouvernements sont élus avec l'appui de moins en moins de citoyens.

Protéger les retraités et les travailleurs en cas de faillite

Tenter d'influencer les décisions politiques, c'est aussi ce que nous avons fait à Ottawa au printemps dernier et à l'automne pour mieux protéger les retraités et les travailleurs en cas de faillite. Une trentaine de métallos de partout au Canada, dont plusieurs du Québec, se sont rendus à Ottawa pour un marathon totalisant quatre semaines de rencontres avec les élus.

Avec la législation actuelle, les retraités et les anciens travailleurs sont parmi les derniers créanciers sur la liste lors d'une faillite ou d'une restructuration d'entreprise, après les banques et les autres institutions financières. Leur chèque de pension peut être amputé de plusieurs centaines de dollars par mois si les fonds du régime de retraite manquent. Les retraités écopent souvent aussi au chapitre des régimes d'assurance santé.

Deux projets de loi ont été déposés respectivement par la députée du Bloc québécois Marilène Gill et le député du Nouveau parti démocratique Scott Duval pour mettre fin à ces graves injustices. Lors de leur blitz de rencontres sur la Colline du Parlement, les Métallos ont donc invité les parlementaires de toutes les allégeances à appuyer ces projets de loi lorsqu'ils seront débattus en 2019 à la Chambre des communes.



Une trentaine de métallos de partout du Québec et du Canada ont participé à un blitz de rencontres avec les députés sur la colline du Parlement d'Ottawa, en mai ainsi qu'en octobre dernier et novembre dernier, afin de sensibiliser les élus à l'importance de protéger les retraites et les prestations des travailleurs et des retraités en cas de faillite.

Consigne sur le verre

Notre message a aussi été entendu fort et clair à travers le Québec pour une consigne sur les bouteilles de vin et de spiritueux. La campagne de mobilisation et d'opinion publique, menée de concert avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et la CSN, a été un franc succès.

Pour l'heure, l'usine de verre métallos d'Owens Illinois dans Pointe-Saint-Charles à Montréal a du mal à trouver du verre recyclé pour entrer dans la fabrication de nouveau verre. Résultat : elle doit en mettre moins ou encore aller en acheter aux États-Unis ou dans les autres provinces canadiennes. Pourtant, on aurait tout intérêt à mettre davantage de verre recyclé dans les recettes pour fabriquer du nouveau verre, puisque ça aide à réduire les gaz à effet de serre émis lors du processus de fabrication. Une consigne serait d'autant plus pertinente que le verre est un des rares matériaux recyclables à l'infini.



Nadine Joncas et Karine Sénéchal de la section locale 5778 ont fait rayonner la campagne «Je signe pour la consigne» jusque dans le Nord du Québec, le 26 mai dernier, devant la SAQ de Fermont. Partout au Québec, plus de 26 000 Québécois ont signé fièrement, dans l'espoir de faire entendre haut et fort le message à l'Assemblée nationale.

Une courte vidéo d'animation a été produite ainsi qu'un vox pop avec plusieurs citoyens rencontrés devant des succursales de la SAQ.

Des séances de signature se sont tenues à deux reprises devant des succursales de la SAQ. Je tiens à souligner l'excellente participation de plusieurs d'entre vous. Ça fait chaud au cœur de voir des métallos s'impliquer pour un dossier qui touche d'autres métallos, afin de revendiquer une mesure qui contribuerait à préserver l'environnement.

Plusieurs sections locales ont aussi fait signer la pétition dans les milieux de travail. Au total, c'est une pétition de quelque 35 000 noms qui a été déposée le 13 juin dernier à l'Assemblée nationale du Québec. Voilà un grand nombre de Québécois qui ont voulu se faire entendre, eux aussi, pour faire bouger les choses.

Le Québec est la seule province au Canada, avec le Manitoba, à ne pas consigner ses bouteilles de vin et spiritueux. Une consigne permettrait de créer des emplois dans la collecte et le traitement du verre, tout en consolidant les emplois dans la fabrication du verre. C'est bon pour l'économie et pour l'environnement.

Le dossier n'a pas trouvé écho auprès du gouvernement, mais c'est une idée qui fait son chemin dans l'opinion publique.

Participation au BAPE

De façon plus ponctuelle, le Syndicat des Métallos a participé aux audiences du Bureau d'audiences publiques en environnement portant sur la construction d'un nouveau parc à résidus miniers d'ArcelorMittal près de la mine du Mont-Wright à Fermont.

Nous avons appuyé le projet, nécessaire à la pérennité de la mine et aux 2 500 emplois qui en dépendent.

Que ce soit dans une audience du BAPE, dans une commission parlementaire, sur les tribunes des émissions de radio, devant un tribunal sur le commerce international, auprès des députés ou de l'électorat dans une campagne électorale, les Métallos sont là! La panoplie des moyens à notre disposition pour se faire entendre est infinie. Nos stratégies varient selon les enjeux et les contextes. Une chose demeure : notre persévérance.



Le président de la section locale 5778 à la mine du Mont-Wright, Joël Dumont, prend la parole lors d'une rencontre régionale. Les membres qu'il représente avaient tout intérêt à ce que le BAPE autorise le projet d'un parc à résidus minier à Fermont. Les Métallos se sont fait entendre en ce sens lors des audiences.

■ FAIRE BOUGER LES CHOSES

On se fait entendre souvent, sur la place publique, dans les bureaux de nos patrons et des chefs d'entreprise, au Parlement et dans les bureaux des ministères. Nos voix, et celles de nos alliés, finissent par porter: on fait bouger les choses. C'est ça la force des Métallos.

Haro sur les clauses orphelin

SI LE QUÉBEC DISPOSE DES LOIS DU TRAVAIL LES PLUS PROGRESSISTES EN AMÉRIQUE DU NORD, C'EST PARCE QUE LES SYNDICATS ONT LUTTÉ POUR LES OBTENIR. CETTE LOI SUR LES CLAUSES ORPHELIN S'INSCRIT DANS CETTE LIGNÉE.

La bataille des clauses orphelin, ou clauses de disparité de traitement, a connu en juin dernier un dénouement heureux avec l'adoption à la fin de la session parlementaire de la nouvelle mouture de la Loi sur les normes du travail.

En effet, la nouvelle loi interdit toutes les formes de disparité de traitement en fonction de la date d'embauche, y compris dans les régimes de retraite et d'assurance collective. L'interdiction n'englobe malheureusement pas les clauses orphelin introduites dans des conventions collectives avant l'entrée en vigueur de la Loi. Voilà un bel objectif pour les prochaines négociations.

Bien qu'imparfaite, cette loi est une VICTOIRE bien à nous. Le Syndicat des Métallos, la FTQ et leur comité des jeunes respectif ont joué pour beaucoup dans l'adoption de la Loi, de concert avec des groupes de la société civile comme Force jeunesse.

N'ayons pas peur de célébrer cette avancée historique dans les lois du travail. Si le Québec dispose des lois du travail les plus progressistes en Amérique du Nord, c'est parce que les syndicats ont lutté pour les obtenir. Cette loi sur les clauses orphelin s'inscrit dans cette lignée.

J'aimerais saluer tous ceux et celles qui se sont battus, aux tables de négociations, sur les lignes de piquetage, dans la rue. Cela marque un tournant dans la législation québécoise en faveur de l'égalité et contre la discrimination. Bravo à tous les métallos qui ont contribué à changer les choses pour les prochaines générations.



Plusieurs métallos se sont battus contre les clauses orphelin en faisant la grève. On voit ici la banderole qui a été passée comme un flambeau d'un conflit à l'autre.



Une belle délégation de jeunes métallos a assisté au camp de formation des jeunes de la FTQ qui se tenait en septembre dernier.

D'autres avancées dans la Loi sur les normes du travail

Outre l'interdiction des disparités de traitement, la nouvelle Loi sur les normes du travail contient plusieurs mesures avantageuses pour les travailleurs. Le principe de salaire égal pour un travail équivalent se trouve renforcé. Ainsi, il n'est plus possible de moins rémunérer des travailleurs qui font les mêmes tâches en raison de leur statut d'emploi (occasionnel, temporaire, étudiant...). Dans le même esprit, il est dorénavant interdit de payer moins cher les travailleurs embauchés par l'intermédiaire d'une agence de placement.

La Loi comprend aussi plusieurs avancées sur la conciliation travail-famille. Une troisième semaine de vacances est allouée après 3 ans de service plutôt que 5. Un salarié pourra désormais refuser d'effectuer plus de deux heures de temps supplémentaire par jour (plutôt que 4) et il pourra refuser de travailler s'il n'a pas eu son horaire au moins 5 jours d'avance. Les modalités pour l'étalement des heures de travail sont aussi modifiées. Des améliorations sont apportées aux congés familiaux et à ceux prévus pour les proches aidants.

Finalement, le harcèlement sexuel est explicitement reconnu dans la Loi et le délai pour porter plainte passe de 90 jours à deux ans. De plus, tous les employeurs devront se doter d'une politique contre le harcèlement.

Étudiants au travail

Avant même l'adoption en juin dernier de la nouvelle Loi sur les normes du travail, une décision du Tribunal des droits de la personne a lancé un message fort en faveur du principe du salaire égal pour un travail équivalent. En effet, le Tribunal a jugé discriminatoire le fait que les salariés étudiants embauchés par l'Aluminerie de Bécancour soient rémunérés à un taux horaire inférieur à celui des salariés occasionnels ou réguliers qui effectuent les mêmes tâches.

La section locale 9700 chez ABI était intervenue comme partie intéressée devant le Tribunal et avait soutenu les étudiants dans leurs démarches auprès de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Chapeau! Cette décision a très probablement tracé le chemin pour l'interdiction définitive de cette forme de discrimination dans la Loi sur les normes du travail.

Il faudra surveiller de près nos conventions collectives pour veiller à ce que les étudiants qui effectuent les mêmes tâches que des salariés réguliers ou occasionnels aient droit au même traitement.

Victoire pour les retraités de Cliffs

Les procédures juridiques ont aussi porté leurs fruits pour les retraités et anciens travailleurs de Cliffs Natural Resources et du Chemin de fer Arnaud sur la Côte-Nord et au Labrador. Après des années de revendications sur tous les fronts, ces derniers ont récupéré environ 60% du manque à gagner dans leur régime de retraite, soit 18 millions sur les 28 millions manquants. De surcroît, les retraités de Cliffs se sont partagés approximativement 10,9 millions en montant forfaitaire, pour compenser la perte de leur régime d'assurance.

Lorsque Cliffs s'est placée sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC), le régime de retraite n'était pas solvable et les rentes des quelque 1700 retraités et anciens travailleurs de Cliffs ont été réduites de 21%. Leur couverture d'assurance a été suspendue. Des aînés se sont retrouvés en difficulté, devant parfois choisir entre payer l'épicerie ou les médicaments.

Des travailleurs qui ont été métallos toute leur vie active se sont tournés vers nous à la retraite pour qu'on les aide. Et nous, on a fait ce qu'on fait toujours: on a défendu notre monde, bec et ongles.

C'était un peu la bataille de David contre Goliath. Ça a été long, mais ça a valu le coup.

C'est ça, la force des Métallos. C'est la capacité de mettre les ressources nécessaires pour avoir gain de cause. C'est, surtout, des gens qui ne lâchent jamais.



Les artisans de la victoire qui a permis aux retraités et anciens travailleurs de Cliffs de récupérer une bonne partie de leur dû. On voit ici Jean-Claude Pinet, sa conjointe Lisette Lepage, la secrétaire du bureau de Sept-Îles Sandra Lévesque, Gordon Saint-Gelais et sa conjointe Kathleen Bond, l'avocat Daniel Boudreault et le coordonnateur régional des Métallos sur la Côte-Nord, Nicolas Lapière

Sécurité dans les mines

Nos démarches ont également abouti à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) avec la reprise des travaux des sous-comités sur la sécurité dans le secteur minier. Les travaux des comités ont finalement repris, après un arrêt d'un an et demi.

On se rappellera que les représentants des minières boudaient les travaux des comités, mécontents d'une décision de la CNESST. Nous avons dénoncé l'an dernier cette attitude infantine par une conférence de presse à Québec devant les locaux de l'Association minière du Québec, le lobby des minières.

Dès la première rencontre du sous-comité qui définit les plans d'action, il a été convenu de travailler plus spécifiquement sur les effondrements dans les mines souterraines.

Cela dit, on doit continuer d'avoir les minières et la CNESST à l'œil. En effet, dans un récent rapport de la CNESST sur l'effondrement survenu en septembre 2017 à la mine Westwood, on identifie clairement des lacunes dans la planification des travaux, sans pour autant distribuer de blâme ou imposer d'amende.

La CNESST a fait preuve d'une timidité inacceptable lorsqu'on sait à quel point le secteur minier est dangereux. Il faut apprendre de chaque accident pour améliorer la sécurité, ne rien laisser passer et forcer les compagnies à faire face aux conséquences de leurs actions ou de leur inaction.

Trou noir de l'assurance-emploi

Parmi ce qui a bougé dans le bon sens cette année, mentionnons les avancées pour limiter le trou noir à l'assurance-emploi qui affecte les travailleurs saisonniers, donc les métallos de Crustacée Baie-Trinité sur la Côte-Nord. Le fameux trou noir, c'est le délai entre la fin des prestations d'assurance-emploi et la reprise des activités saisonnières, qui peut durer dans certains cas 5 ou 6 mois.

Ce printemps, Ottawa a transféré 6,4 millions au gouvernement du Québec pour aider les victimes du trou noir. Les travailleurs saisonniers qui suivront une formation pendant cette période pourront continuer d'être aidés financièrement. Le programme défraierait aussi les coûts



Le représentant syndical Benoît Locas est la référence en matière d'assurance-emploi au sein de l'équipe des Métallos.



L'avocate Julie Hébert est entrée en poste en avril dernier comme responsable de la santé et la sécurité dans l'équipe des services techniques des Métallos. Elle succède à René Bellemare qui a pris sa retraite.

d'initiatives de formation continue en entreprise, ce qui pourrait aussi allonger la période de travail.

C'est une solution temporaire, partielle. Mais ça vaut quand même la peine d'être mentionné. Cela fait suite au travail de nos membres et aussi d'alliés comme le Comité national des chômeurs ou encore les députés des régions concernées qui ont contribué à sensibiliser le gouvernement.

■ UNE ORGANISATION PLUS FORTE

Notre organisation devient chaque année de plus en plus forte. On apprend de nos expériences, on se donne les moyens de nos ambitions.

L'équipe de permanents et les services techniques continuent d'évoluer pour bien défendre les membres et fournir un service hors pair.



Le Fonds humanitaire des Métallos a remis un don de 18000\$ au projet «Atelier Innu-Natukuna» pour soutenir la construction d'une maison destinée à accueillir des initiatives de valorisation et de transmission de la culture et du savoir autochtone.

Le chèque a été remis en présence du coordonnateur de la région de la Côte-Nord, Nicolas Lapierre, du président d'unité de l'Hôtel Quality Inn de Sept-Îles, Johnny Pilot, de Christian Chouinard, membre du comité national des autochtones des Métallos, de la coordonnatrice du projet Kathleen André et de Martial Fontaine.



Un groupe de métallos lors d'une formation sur les finances dans la région de Québec, en juin dernier.

Notre coffre à outils est particulièrement bien garni : une solide formation, un fonds de grève plus généreux, une offre de pointe au chapitre des avantages sociaux, des Fonds Métallos qui mettent à la disposition des membres individuels ou collectifs des véhicules de placement performants, le régime de retraite à financement salarial qui permet à des travailleurs d'avoir accès à un régime à prestations déterminées...

Un centre de formation métallos

LA FORMATION FAIT PARTIE DE NOS PLUS GRANDES FORCES CHEZ LES MÉTALLOS. C'EST CE QUI NOUS REND APTES À NÉGOCIER DEVANT N'IMPORTE QUEL EMPLOYEUR, QU'ON SE RETROUVE DEVANT UN PROPRIÉTAIRE DE PME, UN CADRE D'UNE MULTINATIONALE OU UN AVOCAT PATRONAL.

L'ouverture cette année d'un tout nouveau centre de formation à Brossard marque un point tournant pour notre organisation. On concentre sous un même toit les salles de cours, le matériel nécessaire à la formation et le bureau de l'encadreur qui travaille de concert avec les formateurs.

Cela nous permettra d'intégrer un équipement moderne et des nouvelles technologies dans le développement de nos formations.

La formation fait partie de nos plus grandes forces chez les Métallos. C'est ce qui nous rend aptes à négocier devant n'importe quel employeur, qu'on se retrouve devant un propriétaire de PME, un cadre d'une multinationale ou un avocat patronal. C'est ce qui nous rend si compétents pour veiller à la santé et la sécurité des nôtres. C'est ce qui nous prépare à défendre les nôtres, au quotidien, au boulot ou devant les tribunaux administratifs.

L'ouverture d'un tel centre dénote l'importance de la formation dans notre organisation, et ce, depuis le mandat de notre premier directeur élu, Jean Gérin-Lajoie, et l'embauche du premier responsable du service, Michel Blondin, qui a mis en place le système de formation par les pairs.



Les membres du Comité des avantages sociaux Métallos, réunis autour du président, Jean-René Dumas, et de la secrétaire, Manon Bertrand, également responsable de la recherche aux Métallos.

Les 10 ans du RRFS

Cette année a par ailleurs marqué le 10^e anniversaire de la mise sur pied du Régime de retraite à financement salarial de la FTQ (RRFS-FTQ), dont le Syndicat des Métallos a été un des instigateurs. Il permet de donner accès à un régime à prestations déterminées à des travailleurs qui n'ont souvent pas de régime de retraite ou qui n'ont qu'un REER collectif.

Celui-ci reste entièrement sous le contrôle des travailleurs (et de leurs représentants). Le régime est ainsi à l'abri de la négligence des employeurs, parfois enclins à mettre de côté leurs obligations envers les régimes de retraite. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées, dont les rentes sont indexées lorsque les rendements sont au rendez-vous.

Le risque repose toutefois sur les épaules des travailleurs. Si jamais les rendements n'étaient pas suffisants sur les marchés financiers, l'indexation ne serait pas accordée pour l'année où ceux-ci sont trop faibles. Une cotisation spéciale serait imposée aux travailleurs actifs, le temps de renflouer la caisse.

Le RRFS-FTQ connaît un succès remarquable et ne cesse de progresser. Il comptait au 31 juillet dernier 11 918 participants et un actif de plus de 186 millions.

N'hésitez pas à demander à la responsable du Service de la recherche de venir faire une présentation du régime lors d'une réunion de votre comité de négociation ou en assemblée.

SOLIDARITÉ

L'organisation la plus forte n'est rien sans les gens qui la composent, dit-on souvent. Chez nous, ce sont les hommes et les femmes, les travailleurs et les travailleuses, les militants et les militantes qui forment les Métallos.

Notre force est dans la solidarité qui nous unit. Comme une grande famille, les causes des uns sont les causes de tous. Chaque attention, chaque petit geste vers l'autre compte. Et la voix de l'un se mêle aux voix de tous, amplifiée par l'écho de notre solidarité.

■ D'UN CONFLIT AVEC UNE MULTINATIONALE À UN AUTRE

L'année qui s'achève et la précédente ont été marquées par deux gros et longs conflits avec des multinationales: CEZinc en 2017 et ABI cette année. Ce sont là des moments très forts dans la vie de militants syndicaux.

Quand éclate un conflit, les métallos se serrent les coudes pour s'épauler les uns les autres. Cela a toujours été vrai. En 1957, quand les métallos de Murdochville ont fait la grève, des syndicalistes et sympathisants de tout le Québec se sont rendus en Gaspésie pour les appuyer. Avec les travailleurs de la Noranda, ils ont marché dans les rues de cette petite ville et résisté aux fiers-à-bras de la compagnie et à la police provinciale.

À l'époque, les travailleurs s'appuyaient financièrement déjà entre eux. En effet, des syndiqués de l'Alcan, tout juste sortis d'un conflit, avaient donné plusieurs milliers de dollars (une fortune à ce moment-là) pour soutenir les grévistes de Murdochville.

Si elle a toujours existé, on constate néanmoins que cette solidarité entre travailleurs syndiqués de partout tend à prendre de l'ampleur. Elle devient plus systématique. Les liens qui nous unissent semblent se resserrer et les appuis financiers se font plus substantiels.

Grève chez CEZinc

À pareille date l'an dernier, une entente de principe était sur le point d'être conclue chez CEZinc. Les 371 travailleurs et travailleuses de cette usine de Salaberry-de-Valleyfield avaient tenu le fort pendant 10 mois pour maintenir leurs acquis.

Tout au long de ce conflit, des appuis sont venus des métallos de partout au Québec et même du Canada anglais. Certains autres syndicats sont également venus prêter main-forte. La campagne «Adoptez un gréviste» a aidé à promouvoir les dons récurrents.

On a activé les liens des Métallos à travers le monde pour mieux faire pression sur l'actionnaire principal de la compagnie propriétaire de l'usine. Une délégation s'est rendue à Londres puis en Suisse pour se faire entendre des actionnaires. Une autre s'est rendue visiter des confrères et consœurs de Glencore en Australie. Des métallos de la CEZinc ont aussi rencontré des syndiqués de la même compagnie provenant des quatre coins de la planète lors d'une rencontre mondiale en Colombie. Le conflit a fait le tour du monde.



Les policiers de la police provinciale regardaient les manifestants lors de la grève de la Noranda à Murdochville en 1957. Des syndicalistes de partout au Québec sont venus épauler les travailleurs de la Noranda qui luttait, entre autres, pour la reconnaissance syndicale.



Manifestation des grévistes de CEZinc au printemps 2017 à Toronto, en marge de l'assemblée des actionnaires du Fonds de revenu Noranda

Mais le plus important dans tout le conflit, c'est la solidarité dont ont fait preuve entre eux les membres de la section locale 6486. Jour après jour, les métallos de CEZinc ont tenu le fort sur la ligne de piquetage. Ils ont gardé le moral et leur résistance a été récompensée. En effet, le contrat de travail a permis de maintenir les acquis des travailleurs en ce qui a trait au régime de retraite et aux conditions de travail.

ABI: un lockout irrationnel

UN MILLIER DE TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES ET TOUTE UNE RÉGION ONT ÉTÉ PRIS EN OTAGE PAR DES MULTINATIONALES QUI FONT DE L'ARGENT AVEC L'ÉLECTRICITÉ DE TOUS LES QUÉBÉCOIS...

Chez ABI à Bécancour, l'histoire métallo s'écrit encore. Voilà déjà 10 mois, soit depuis le 11 janvier dernier, qu'Alcoa et Rio Tinto ont mis en lockout les 1030 travailleurs et travailleuses de l'Aluminerie de Bécancour (SL 9700).

Pourtant, sitôt après avoir rejeté l'offre de l'employeur, la section locale 9700 avait indiqué son intention de ne pas se prévaloir du droit de grève. La section locale a réitéré sa volonté de négocier les points laissés en suspens: le respect



Au lendemain du déclenchement du lockout, le 11 janvier dernier, la tension était bien présente à la barrière de l'usine d'ABI.



C'est chaudement habillés que des métallos se sont rassemblés devant l'Assemblée nationale, le 7 février dernier, alors que les parlementaires débattaient d'une motion pour inciter les parties à retourner à la table de négociation pour résoudre le conflit chez ABI.

de l'ancienneté dans les mouvements de main-d'œuvre et le financement d'un nouveau régime de retraite à financement salarial (RRFS).

En acceptant de passer d'un régime de retraite à prestations déterminées à un RRFS (où le risque repose sur les épaules des travailleurs), les syndiqués avaient fait un grand bout de chemin dans le sens des demandes de l'employeur. De toute évidence, l'employeur n'était pas du tout intéressé à terminer cette négociation et a préféré décréter un lockout.

C'est ainsi qu'un millier de travailleurs et travailleuses et toute une région ont été pris en otage par des multinationales qui font de l'argent avec l'électricité de tous les Québécois...

Une vague de solidarité

Dès les débuts du conflit, une vague de solidarité a déferlé sur Bécancour. Réputés pour les nombreux appuis significatifs aux groupes en conflit depuis une quinzaine d'années, les métallos du 9700 ont vu des syndicalistes de partout leur rendre la pareille ces derniers mois.

Les visites aux lockoutés sont nombreuses et les appuis se multiplient, dont plusieurs sous forme de contributions récurrentes. Et les médias couvrent largement l'actualité entourant le lockout.

La lutte s'est rapidement organisée pour dépasser le cadre de la ligne de piquetage. Dans les premières semaines suivant le conflit, les lockoutés se sont rendus devant l'Assemblée nationale à Québec. Les députés adoptaient au même moment une résolution unanime dénonçant les conséquences économiques du lockout et enjoignant les parties à reprendre les négociations.

Un mois plus tard, une rencontre de négociation se transformait en mascarade. L'employeur s'y est uniquement présenté pour déchirer sa dernière offre.

Les moyens de pression se sont poursuivis. Une délégation d'une centaine de lockoutés s'est rendue manifester en mai dernier à Pittsburgh devant l'assemblée des actionnaires d'Alcoa, pendant que les dirigeants syndicaux, qui participaient à l'assemblée, se sont adressés aux actionnaires.



Martine Gauthier donne généreusement de son sang lors de la collecte de sang à laquelle les lockoutés ont participé en groupe le 17 octobre à Bécancour. Bravo à tous les donateurs, bénévoles et au chef d'orchestre, Dan Desrosiers.

En mai, le gouvernement a nommé un médiateur spécial, l'ancien premier ministre du Québec M^e Lucien Bouchard, pour tenter de rapprocher les parties. Cette phase de reprise des négociations ne s'est pas avérée fructueuse. En effet, au cours de cette médiation, l'employeur a ajouté de nouvelles demandes de concession, renié sa signature sur des clauses déjà paraphées et diminué le financement, pourtant déjà insuffisant, du nouveau régime de retraite à financement salarial

Alors que les représentants des lockoutés ont montré des signes d'ouverture, ils se sont heurtés à un mur du côté patronal. C'est ainsi que le médiateur a suspendu en octobre ses travaux après avoir constaté un écart trop grand entre les parties.

L'enjeu de l'énergie

À l'analyse des faits, la décision de décréter un lockout apparaît curieuse. Avec une usine fonctionnant seulement au tiers de sa capacité durant le lockout, ABI voit d'importants profits lui filer entre les doigts, qu'on peut compter par dizaines, voire par centaines, de millions de dollars depuis le début du lockout.

Comme s'il cherchait à compenser ces importantes pertes, l'employeur multiplie les nouvelles demandes de concession. Pourtant, on voit difficilement comment les concessions demandées pourraient contrebalancer les coûts du lockout. En effet, l'usine de Bécancour est celle d'Alcoa en Amérique du Nord où les coûts de main-d'œuvre sont les moins élevés.

Toutefois, les coûts d'énergie sont plus élevés à Bécancour que dans les deux autres usines d'Alcoa au Québec, à Deschambeault et Baie-Comeau. Par ailleurs, nous avons appris qu'Alcoa a retenu les services d'un lobbyiste à partir de mars dernier pour discuter avec Québec de ses contrats d'approvisionnement en électricité.

Rappelons que, ces dernières années, Alcoa a demandé à plusieurs reprises de pouvoir renégocier ses contrats d'électricité avec le gouvernement du Québec. Cela avait été fait en 2014. L'entente ne convient vraisemblablement toujours pas à la multinationale de l'aluminium.



Les Métallos ont fait pression sur tous les partis pendant la campagne pour qu'ils se prononcent sur l'enjeu de l'énergie dans le conflit chez ABI. Une clause de «force majeure» (Act of God) dans les contrats d'approvisionnement permet aux multinationales de l'aluminium de se soustraire à leurs obligations envers Hydro-Québec en cas de lockout. Manifestation lors de la campagne électorale, à l'occasion du débat des chefs.

Un rapport de force déséquilibré

TOUS LES QUÉBÉCOIS FINANCENT PAR LA BANDE LES LOCKOUTS DES MULTINATIONALES DE L'ALUMINIUM. CELA VIENT FAUSSER L'ÉQUILIBRE DES NÉGOCIATIONS.

Outre les coûts en soi, le contrat d'électricité consenti par Hydro-Québec avantage indûment les propriétaires d'ABI. En effet, il permet de considérer un lockout comme un «cas de force majeure» ou un *Act of God*. Cela permet à ABI de se soustraire à ses obligations en ne payant pas pour l'ensemble du bloc d'électricité qui lui est réservé.

Chaque jour de lockout équivaut donc à un manque à gagner d'environ 600 000 \$ dans les poches du gouvernement du Québec. À ce jour, cela représente près de 200 millions depuis le début du conflit. De plus, en vertu du contrat, la compagnie devrait normalement payer une amende de 42 millions en raison de la diminution de production. Mais encore une fois, elle y échappe en évoquant le cas... de «force majeure»!

Au Québec, ce scénario se répète de multinationale en multinationale. Lors du conflit chez Rio Tinto Alcan en 2012, Hydro-Québec avait subi des pertes de 148 millions. Québec a depuis ce temps colmaté cette brèche dans la nouvelle version du contrat avec Rio Tinto, mais le problème subsiste toujours pour Alcoa.

Tous les Québécois financent par la bande les lockouts des multinationales de l'aluminium. Cela vient fausser l'équilibre des négociations. En effet, pendant que des travailleurs mis en lockout subissent la perte de leur salaire, l'entreprise responsable du lockout continue à bénéficier des avantages consentis par le gouvernement du Québec. C'est ce qui s'appelle avoir le beurre et l'argent du beurre.

Pourtant, ces entreprises s'enrichissent grâce à l'électricité des Québécois. Le gouvernement ne peut les laisser ainsi prendre en otage les travailleurs, leur famille, toute la région et l'ensemble du Québec. C'est d'autant plus odieux que l'État et les Québécois épongent au passage une partie de la facture du lockout. Il y a des limites à être le dindon de la farce! Le Québec n'est pas une république de bananes!



Un lockouté d'ABI qui se fait entendre... fort!



Manifestation des lockoutés d'ABI et de métallos qui les appuient le 7 février dernier devant l'Assemblée nationale

Accentuer la pression!

On ne sent aucune volonté de la part d'Alcoa de régler ce lockout dans un proche avenir. Cette multinationale semble en faire un conflit idéologique. Elle tente de saper le moral des lockoutés, de briser le syndicat pour lui enlever toute envie de lui résister dans l'avenir. Une guerre d'usure est en cours...

Il nous faudra donc se mobiliser encore davantage aux côtés des lockoutés d'ABI.

Au plan politique, des candidats de tous les partis ont été rencontrés par les lockoutés pendant la dernière campagne électorale au Québec. Le nouveau premier ministre, François Legault, a même affirmé qu'il se rendrait à Pittsburgh rencontrer les dirigeants d'Alcoa. Il nous faudra faire pression sur le nouveau gouvernement pour qu'il exige la fin de ce lockout. Grâce à l'électricité produite par l'État, Québec a le gros bout du bâton face à ces multinationales. Celles-ci doivent comprendre que l'époque où elles pouvaient faire chanter les travailleurs et le gouvernement est révolue.

Aussi, après 10 mois de lockout, les travailleurs et travailleuses d'ABI ont plus que jamais besoin de notre appui à tous, notre appui moral, militant, mais aussi financier. Il faudra donc se réinventer, accentuer la pression sur la compagnie, sur les conseils d'administration d'Alcoa et de Rio Tinto, sur les actionnaires des multinationales de l'aluminium. Il faudra se serrer les coudes pour appuyer nos frères et nos sœurs victimes de tactiques antisyndicales vicieuses.

Ces dernières semaines, des milliers de métallos et de membres d'autres syndicats ont pris le temps d'envoyer un courriel aux actionnaires et aux dirigeants d'Alcoa et de Rio Tinto. Le temps est venu de descendre dans la rue pour dénoncer cet odieux lockout.

Un premier rendez-vous est donné pour la semaine prochaine, le 28 novembre, devant le siège social d'Hydro-Québec, à Montréal. Les gars et les filles de Bécancour ne sont pas seuls. Nous sommes avec eux. Et nous allons leur montrer mercredi prochain...

IOC: la drôle de grève

La solidarité s'est aussi exprimée chez IOC sur la Côte-Nord, propriété de Rio Tinto. En mars dernier, les 305 membres de la section locale 9344 au chemin de fer de la QNS&L ont refusé dans une proportion de 99,2% la proposition patronale de contrat de travail qui prévoyait l'introduction d'un régime de retraite à deux vitesses. Leurs confrères et consœurs du Labrador, qui relèvent du District 6, ont fait de même.

Les négociations ont repris et l'employeur a fini par laisser tomber le principe d'un régime de retraite à deux vitesses. Il n'a toutefois pas été possible de conclure une entente à la satisfaction des membres.

Une grève a été déclenchée à la mine au Labrador le 26 mars dernier. Or, au Québec, les travailleurs et travailleuses du chemin de fer et du port n'ont pu emboîter le pas à leurs collègues du District 6, puisque la compagnie a invoqué la loi sur le maintien des activités pour empêcher leurs travailleurs de juridiction fédérale de faire grève. Il leur en a fallu du culot pour alléguer que le transport du minerai faisait partie des services essentiels!

La mine étant arrêtée plus au nord et l'acheminement de minerai se trouvant diminué, des mises à pied ont été effectuées au chemin de fer et au port. Les confrères et consœurs de la section locale 9344 ont donc subi par ricochet les contrecoups d'une grève, sans pour autant recevoir des secours de grève. Pour eux, c'était une « drôle de grève ».

Malgré tout, les travailleurs et travailleuses de la section locale 9344 ont fait preuve de solidarité envers leurs collègues du Labrador durant cette période. Dans un élan de soutien aux grévistes, ils ont d'ailleurs retardé l'adoption de leur contrat de travail.

Le conflit s'est réglé en mai dernier à la satisfaction des membres. Le régime de retraite a non seulement été maintenu, mais il a même été bonifié.



Les syndiqués de la section locale 9344 affectés à la voie ferrée et aux activités portuaires de IOC à Sept-Îles ont manifesté en avril dernier en appui à leurs confrères de la mine en grève au Labrador.

■ LES MOYENS DE SE BATTRE OU DE RÉSISTER

LORSQU'ON SAIT QU'ON N'EST PAS SEUL
POUR FAIRE FACE À SON EMPLOYEUR, QU'ON
EST APPUYÉ, CELA DONNE DAVANTAGE
D'ÉNERGIE POUR TENIR LE JOUR DE PLUS.

Chez CEZinc comme chez ABI, on a pu voir toute l'importance de la solidarité lorsque vient le temps de résister ou de se battre contre une multinationale. Lorsqu'on sait qu'on n'est pas seul pour faire face à son employeur, qu'on est appuyé, cela donne davantage d'énergie pour tenir le jour de plus.

Bonification du Fonds de grève international

C'est dans cette optique qu'ont été bonifiés les secours de grève alloués à la fois par le Fonds de grève du District 5 et celui de notre syndicat international.

C'est grâce à une résolution amenée par des sections locales du Québec si le Fonds de grève international a fait l'objet d'une bonification de 25 \$ par semaine au cours de l'année. Cela vient s'ajouter à la bonification annoncée l'an dernier pour le fonds du District 5.

J'aimerais d'ailleurs inviter toutes les sections locales qui ne font pas encore partie du Fonds de grève et de défense du District 5 à y adhérer. C'est vraiment une protection complémentaire à celle fournie par le Fonds international qui peut faire la différence en cas de conflit.

Ces deux fonds permettent des secours financiers plus avantageux comparativement à ceux fournis au sein d'autres organisations syndicales. Cependant, les sommes restent tout de même limitées. On survit grâce aux secours de grève, mais un conflit fait vivre un véritable choc financier aux familles touchées.



L'importance du soutien aux lockoutés prend tout son sens dans un conflit comme celui d'ABI, où les jeunes familles et leurs enfants sont nombreuses dans les activités des lockoutés. On voit ici Super Métallo en compagnie d'un enfant sur la ligne de piquetage.



Plusieurs sections locales métalliques ainsi que des syndicats de partout au Québec ont défilé devant la ligne de piquetage d'ABI pour apporter leur soutien aux lockoutés. On voit ici un groupe du Comité de solidarité de l'acier avec au centre le président de la section locale 6586 chez ArcelorMittal à Contrecoeur-Est, Steve Galibois.

Une entraide essentielle

NOTRE CAPACITÉ À S'ÉPAULER LES UNS LES
AUTRES EN PÉRIODE DE CONFLIT PERMET DE
GAGNER ET DE MAINTENIR DES CONDITIONS DE
TRAVAIL AVANTAGEUSES POUR NOS MEMBRES.

C'est d'autant plus vrai que le manque à gagner est important en cas de conflit dans les milieux de travail où les salaires sont plus élevés. Pour atténuer ce choc, plusieurs sections locales ont mis sur pied des fonds de prévoyance pour mettre des sommes de côté en cas de conflit. Il y en a aussi qui négocient des marges de crédit pour fournir un montant plus élevé aux membres lorsqu'un conflit frappe, sommes qui sont ensuite remboursées en cours de contrat.

Ces dernières années, et plus particulièrement au fil des deux derniers conflits chez CEZinc et ABI, on a vu que l'entraide entre les sections locales s'est accrue considérablement. Pas un mois ne s'est passé cette année sans qu'un groupe vienne annoncer un don aux lockoutés d'ABI. Plusieurs d'entre vous ont accueilli des ambassadeurs des lockoutés dans vos assemblées générales. Le nombre de dons récurrents a explosé.

Je sais que c'est un effort important. Ce n'est pas toujours facile de se présenter en assemblée générale, devant ses membres, pour demander une cotisation supplémentaire afin d'aider des confrères et consœurs.

Je vous lève mon chapeau pour cette entraide remarquable dont vous avez fait preuve cette année.

Félicitations aussi à ceux qui ont mis sur pied des fonds spéciaux d'entraide ces dernières années, soit pour faire face à des coups durs dans leur propre section locale ou pour aider des groupes en conflit. Vous vous donnez les moyens de vos ambitions.

Les appuis financiers, dans un conflit, aident à mener la bataille avec dignité. Les employeurs espèrent nous épuiser, nous faire mettre un genou à terre. Mais ils sous-estiment la force du nombre!



Manon Giard de la section locale 9414 a participé à une mission du Fonds humanitaire des Métallos au Mexique. On la voit ici avec des représentants du syndicat mexicain le Front authentique des travailleurs.

Notre capacité à s'épauler les uns les autres en période de conflit permet de gagner et de maintenir des conditions de travail avantageuses pour nos membres.

■ SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

La solidarité s'exprime entre les travailleurs dans un même milieu de travail, entre sections locales, entre régions. On se reconnaît dans les luttes que mènent nos confrères et consœurs. On sait apprécier le courage que cela prend pour revendiquer.

Les réalités varient selon les milieux, les secteurs d'activité et même le coin du monde où on est. Les conditions dans lesquelles on milite ne sont pas les mêmes. Mais l'esprit du syndicalisme demeure partout le même: on défend tous les intérêts des travailleurs, on se serre les coudes pour améliorer notre sort, pour se protéger des abus.

Nous faisons face à des compagnies de plus en plus mondiales. Ces dernières tentent de monter les groupes de travailleurs les uns contre les autres, pour abaisser partout les conditions de travail. Elles recyclent partout les mêmes tactiques anti-travailleurs, antisyndicales.

S'élever vers le haut ensemble

Les entreprises tablent sur l'isolement des travailleurs pour faire la pluie et le beau temps. Aux multinationales, les syndicats répliquent de plus en plus en raffermissant eux aussi les liens de solidarité entre les travailleurs de partout.

C'est dans cet esprit que les Métallos participent au syndicat mondial IndustriALL, qui regroupe plus de 50 millions de travailleurs dans 140 pays ainsi qu'aux activités de Workers Uniting, soit l'union du Syndicat des Métallos et du grand syndicat du Royaume-Uni et d'Irlande Unite.

Nous assistons également à plusieurs rencontres mondiales réunissant des syndiqués à l'emploi d'une même compagnie.

Les luttes des uns inspirent les autres. Comprendre les stratégies employées par les employeurs ailleurs aide à voir venir les coups. On peut contrer les stratégies patronales en tirant vers le haut les conditions de travail et en assurant un environnement de travail plus sécuritaire.



Le directeur québécois des Métallos, Alain Croteau, et le président de la section locale 4466, Steve Arsenault, ont rencontré des syndicalistes de la mine de Rio Tinto Fer et Titane à Fort-Dauphin, Madagascar.

Chez les Malgaches

À la fin janvier dernier, le président de la section locale 4466 à la mine de Rio Tinto à Havre-Saint-Pierre, Steve Arsenault, et moi-même sommes allés à Fort Dauphin à Madagascar pour une rencontre entre travailleurs de Rio Tinto Fer et Titane.

C'est avec beaucoup d'intérêt que les syndicalistes malgaches ont écouté l'histoire des luttes menées par les métallos de Havre-Saint-Pierre depuis 60 ans. Steve Arsenault a même raconté la dernière grève pour le régime de retraite devant les membres réunis en assemblée générale.

Quelques semaines plus tard, les 480 travailleurs syndiqués de la mine de Fort-Dauphin, propriété de Rio Tinto Fer et Titane, déclenchaient une grève pour des salaires décents, qui suivraient l'évolution du coût de la vie. Les métallos du Québec ainsi que d'IndustriALL ont rapidement manifesté leur appui aux grévistes.

Quatre jours plus tard, ces derniers ont obtenu gain de cause. Les salaires sont haussés cette année de 8,2% pour suivre l'évolution de l'IPC, alors que l'employeur n'offrait que 1%.

Conseils mondiaux

Au cours de l'année, on a aussi assisté à plusieurs conseils mondiaux de syndiqués d'une même entreprise ou à des rencontres de travailleurs d'un même secteur d'activité.

Des représentants du District 5 du Syndicat des Métallos ont ainsi assisté à une rencontre du réseau des travailleurs du secteur du ciment à Washington, où il a été question notamment de santé et sécurité, et à une rencontre du réseau mondial d'ArcelorMittal au Luxembourg, qui s'est tenue sous l'égide d'IndustriALL, donnant lieu à une déclaration mondiale sur les conditions de travail.

Nous avons par ailleurs invité des confrères du Syndicat canadien de la fonction publique, aux prises avec un lockout chez Vitarra, une compagnie de Glencore, à assister avec nous à l'assemblée des actionnaires. Comme ils ne sont pas membres d'IndustriALL, nous leur avons facilité l'accès à l'assemblée. Ce conflit s'est terminé positivement en septembre dernier.



Visite de l'usine de Ciment Lafarge à Saint-Constant. On reconnaît sur la photo le coordonnateur régional de Montréal Pierre Arseneau, le président de la section locale 6658, François Cardinal, accompagné du vice-président, Éric Boulanger, de l'adjoint au directeur québécois, Dominic Lemieux, de Jocelyn Desjardins des communications, de Julie Hébert du Service de la santé et sécurité, de la stagiaire Marie-Pier Leboeuf ainsi que de plusieurs membres de la section locale.

Soulignons par ailleurs que nos alliances internationales se développent aussi de plus en plus dans le secteur des services, alors qu'elles étaient auparavant plutôt cantonnées aux milieux industriels.

C'est ainsi qu'à l'été dernier, un représentant du District 5 a assisté à une rencontre des travailleurs de Garda à Nairobi au Kenya pour discuter des conditions de travail, organisée par UNI Global, un syndicat mondial du secteur des services. Les participants sont sortis de là avec un projet d'accord international pour améliorer les conditions de travail des agents de sécurité. Une prochaine rencontre se tiendra en février prochain à Montréal et nous aiderons à l'organiser.

Nous étions aussi présents à une autre rencontre d'UNI Global en Belgique cet automne pour échanger sur la syndicalisation dans les centres d'appels et le secteur des services.

Ces échanges internationaux, que ce soit dans les secteurs industriels et des services, aident à se mettre à jour sur les stratégies patronales, à améliorer les conditions de travail dans différents pays et à maintenir des réseaux de solidarité, essentiels en cas de crise.

Sénateur Gomez

Les efforts déployés à l'échelle internationale finissent par porter fruit. On a célébré cette année le retour du syndicaliste mexicain Napoleón Gomez dans son pays d'origine. Le nouveau président élu, de centre gauche, Andres Manuel Lopez Obrador (AMLO pour les intimes) a en effet placé le nom de Napoleón Gomez sur la liste des candidats au Sénat lors de la campagne électorale. À la suite de son élection, la nomination du sénateur Gomez a été confirmée en septembre dernier.

Ce dernier vivait en exil au Canada depuis 12 ans. À la tête d'un syndicat revendicateur qui osait tenir tête aux minières, il avait dénoncé vigoureusement l'abandon de 65 mineurs au fond de la mine, à la suite d'un grave accident en 2006.

Craignant pour sa vie et la sécurité de sa famille, le président et secrétaire général du syndicat Los Mineros avait fui le



Retour triomphal de Napoleón Gomez au Mexique après 12 ans d'exil forcé au Canada. On le voit ici aux côtés du directeur canadien des Métallos, Ken Neumann, lors de son assermentation comme sénateur, à la suite de sa nomination par le nouveau président de gauche Andres Manuel Lopez Obrador.

Mexique avec l'aide du Syndicat des Métallos. Pendant 12 ans, il a continué de diriger le syndicat Los Mineros à partir du bureau des Métallos du District 3 en Colombie-Britannique.

C'était un honneur que d'accompagner Napoleón Gomez au Mexique pour assister à son assermentation comme sénateur. C'est la preuve qu'avec la ténacité et la solidarité des militants, l'action syndicale triomphe.

La solidarité : l'âme de notre militantisme

FORGÉE AU TRAVERS DE NOS LUTTES,
LA SOLIDARITÉ NOUS DONNE LE COURAGE DE
PASSER AU TRAVERS DE SITUATIONS DIFFICILES,
DE FAIRE FACE À L'EMPLOYEUR, DE REFUSER
L'INJUSTICE, DE DIRE NON AUX RECLS,
D'EXIGER MIEUX, DE CHANGER LES CHOSSES.

La solidarité, entre nous ou entre travailleurs de partout, nous rend meilleurs. Elle nous ramène à l'essentiel, à ce en quoi nous croyons, à nos valeurs fondamentales.

Forgée au travers de nos luttes, la solidarité nous donne le courage de passer au travers de situations difficiles, de faire face à l'employeur, de refuser l'injustice, de dire non aux reculs, d'exiger mieux, de changer les choses. C'est parce que nous savons que nous ne sommes pas seuls que nous pouvons nous tenir debout.

Les liens qui nous unissent sont simples, solides, naturels et profondément humains. La solidarité, c'est notre plus grande richesse, c'est l'âme de notre militantisme syndical.

RESPECT



La présidente du comité de la condition féminine Métallos, Chantal Lalancette, également présidente de la section locale 9414. On reconnaît à ses côtés la permanente syndicale Silvy Vaudry et la militante de la section locale 9700 Jennie Vallée-Boucher.

L'essence du syndicalisme, c'est d'imposer le RESPECT. Chaque nouveau groupe qui se syndique, chaque travailleur qui sollicite l'aide de son délégué, chaque personne qui cogne à la porte du syndicat cherche surtout à se faire respecter.

La force de notre organisation syndicale ainsi que la solidarité dont nous faisons preuve sont des outils pour que notre travail soit reconnu à sa juste valeur, pour que notre santé et notre sécurité soient préservées. Ce sont des piliers nous permettant d'évoluer dans un environnement de travail où nous sommes respectés.

■ SANTÉ ET SÉCURITÉ

Jour après jour, les métallos veillent à la santé et la sécurité des leurs. Vous intervenez régulièrement pour améliorer les façons de faire, exiger que les risques soient éliminés, pour



Des ateliers sur la santé et la sécurité se sont tenus dans toutes les rencontres régionales au printemps dernier, on voit ici un groupe réuni lors de celle de la région de la Montérégie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec.

que chacun sorte indemne à la fin de son quart de travail et à la fin de sa carrière.

Ce n'est pas une mince tâche. Plusieurs milieux de travail où sont nos membres contiennent des contaminants toxiques, des niveaux de bruits élevés, des mécanismes complexes à réparer. Les cadences qui s'accroissent, la pression de la productivité et les mouvements répétitifs menacent aussi la santé de nos membres, autant physique que mentale.

Des gains au TAT

Nous devons aussi soutenir nos membres pour qu'ils soient dédommagés lorsqu'ils se blessent au travail ou qu'ils développent une maladie liée au travail. Chaque fois que nous accompagnons un travailleur dans la déclaration d'un accident, dans la reconnaissance d'une lésion, que nous l'aidons à faire valoir ses droits à la CNESST ou au Tribunal administratif du travail (TAT), on l'aide à se faire respecter.

Vous l'avez fait plusieurs fois cette année, avec succès. Mentionnons notamment qu'un travailleur de la section locale 6887 à l'affinerie de cuivre CCR a vu sa surdité professionnelle reconnue par le TAT.

Une agente de sécurité, membre de la section locale 8922, qui s'était blessée au genou a enfin pu être dédommagée et recevoir des indemnités de remplacement de revenu. Elle avait formulé sa réclamation trop tard, ce qui avait compromis le versement de 3 ans d'indemnité. Le dossier a été gagné sur toute la ligne, le représentant syndical ayant fait valoir que le délai de réclamation était dû à l'état de santé psychologique de la travailleuse.

Chez Samuel et Fils à Laval, où un travailleur avait vu ses prestations d'invalidité coupées pendant la grève en 2017, l'arbitre de griefs a ordonné le versement des 14 semaines de prestation correspondant à la durée de la grève.

Saga Raynaud à la Westwood

La saga pour la reconnaissance du syndrome de Raynaud chez les travailleurs de la mine Westwood se poursuit. Des dizaines de travailleurs de cette mine souffrent de ce qu'on appelle la maladie des mains blanches, qui donne lieu à une mauvaise circulation sanguine et à des symptômes neurologiques chez des travailleurs ayant été exposés à des vibrations transmises par des outils.

Après une décision favorable du TAT dans les dossiers de deux mécaniciens, la minière a demandé une révision du dossier. Elle a été déboutée en septembre dernier.

Qu'à cela ne tienne, les avocats de l'employeur, la société lamgold, ont récidivé en demandant un contrôle judiciaire de la décision du TAT à la Cour supérieure. Bref, ils vont en appel de l'appel. Pendant ce temps, les deux mécaniciens affectés par le syndrome de Raynaud sont pris en otage, sans prestation de la CNESST.

Des dizaines de dossiers similaires, tous à la mine Westwood, sont en attente d'une décision pour le même problème.



André Racicot, le président de la section locale composée 9291, est aussi membre des sous-comités de la CNESST sur la santé et la sécurité dans le secteur minier.

La preuve présentée au Tribunal du travail comprend plus de 5300 pages de documentation et implique les témoignages de plusieurs experts.

Complaisance envers la mine Westwood

Outre la saga juridique du syndrome de Raynaud, la mine Westwood est aussi reconnue ces dernières années pour les nombreux accidents et glissements de terrain qui ont fait craindre le pire à plusieurs reprises.

Or, curieusement, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) semble bien peu encline à distribuer des blâmes à la minière. Dans son rapport sur un coup de terrain survenu l'an dernier, la CNESST pointe des lacunes dans la planification des travaux, jugée « déficiente », mais s'abstient d'identifier clairement des manquements ou d'imposer une amende.

Nous avons d'ailleurs dénoncé ce rapport de complaisance dans un communiqué de presse.

Pour améliorer les choses en santé et sécurité, il ne faut rien laisser passer. Il faut dénoncer chaque manquement, veiller à ce que les blâmes soient distribués et, surtout, que des correctifs soient systématiquement apportés.

La complaisance n'aide personne, elle ne fait que passer sous silence ce qui doit être dénoncé. Il faut apprendre des drames qui surviennent pour faire changer les choses, pour vrai.

Bon retour à lan Lavoie

C'est ce qui semble être arrivé chez ArcelorMittal à Longueuil après le grave accident qui a fait perdre une jambe au confrère lan Lavoie en 2016.

Depuis, les règles de SST ont été resserrées dans l'usine : des piliers ont été installés dans les aires d'entreposage pour supporter les charges, les procédures et systèmes de communication ont été revus et l'éclairage a été amélioré.

Ian est quant à lui revenu au travail à la fin de l'été dernier, dans le cadre d'un processus de retour en emploi convenable. Saluons le courage dont il a fait preuve et le message de prévention qu'il a porté et porte toujours à tous les travailleurs.



Le confrère lan Lavoie est retourné au travail cette année après une dure réadaptation à la suite d'un grave accident de travail qui aurait pu lui coûter la vie et qui lui a fait perdre une jambe. On le voit ici dans l'usine, à son retour. Bravo!



Des correctifs ont été apportés à l'usine d'ArcelorMittal à Longueuil et les piles de fardeaux problématiques sont maintenant mieux soutenues pour éviter qu'elles ne s'effondrent comme lors de l'accident dont a été victime lan Lavoie.

Accidents graves

Plusieurs accidents graves ont malheureusement encore marqué cette année.

Un travailleur a perdu deux orteils chez Bradken à Mont-Joli à la fin 2017, les médecins ayant réussi à sauver in extremis son pied.

Chez Sani-Eco, un travailleur a vu son pied broyé par une excavatrice faisant marche arrière. Soulignons qu'il s'agit d'une entreprise qui n'est pas considérée comme un « secteur prioritaire » au sens de la réglementation de la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

Chez Rotobec, un mécanicien a été blessé à la jambe lorsque la courroie retenant un grappin hydraulique sur lequel il travaillait s'est brisée, projetant le grappin sur sa jambe. Là encore, précisons que Rotobec n'est pas reconnue comme

faisant partie des secteurs prioritaires, alors que des usines similaires de la région le sont.

Un autre accident est survenu à la traverse Rivière-du-Loup/Saint-Siméon où deux travailleurs ont subi des blessures aux jambes alors qu'ils effectuaient le ravitaillement en carburant du navire.

Ce ne sont que quelques-uns des accidents survenus dans les milieux de travail. La plupart d'entre vous avez en tête un accident ou un « passé proche » survenu récemment. Merci de l'énergie que vous mettez tous pour les prévenir, pour prendre soin des travailleurs accidentés, pour éviter que ça ne se reproduise. C'est essentiel.

Secteur prioritaire : priorité santé

On peut noter des éléments communs à plusieurs des accidents : beaucoup surviennent là où les dispositions sur la prévention de la Loi sur la santé et la sécurité du travail ne sont pas encore en vigueur. Seulement 14 % des travailleurs québécois font partie de secteurs prioritaires où s'appliquent toutes les dispositions de la Loi. Pourtant, dans la foulée de l'adoption de la Loi en 1979, ces dispositions devaient s'appliquer graduellement à l'ensemble des secteurs.

Dans les milieux de travail qui sont définis comme des secteurs prioritaires, on désigne un représentant à la prévention (un travailleur), un comité de santé et de sécurité est mis sur pied (avec des représentants des travailleurs), un programme de santé spécifique à l'établissement ainsi qu'un programme de prévention doivent être élaborés.

Voilà des années que les syndicats revendiquent l'application des mesures de prévention à tous les milieux de travail. Cela fait tellement partie du discours traditionnel des syndicats que cela ne ressort même plus dans le discours public. Les médias relaient très peu les accidents de travail, comme s'il s'agissait d'un simple fait divers.

Mais chaque accident de travail est non seulement un drame humain, mais aussi un drame social, politique. Chaque maladie professionnelle qui aurait pu être évitée, chaque accident qui n'aurait pas dû arriver, chaque mort est une injustice.



Les trois partis politiques présents lors du panel politique ont tous pris position en faveur d'un élargissement des mesures de prévention de santé et sécurité à tous les secteurs d'emploi. On voit ici Jean-François Roberge de la CAQ, Gabriel Nadeau-Dubois de QS et Jean-François Lizée du PQ.



Chaque année, on souligne la Journée de deuil national pour rendre hommage à toutes les personnes qui ont été tuées au travail ou qui sont subies des blessures graves. En 2017, le travail a tué 230 travailleurs et travailleuses.

L'inaction des gouvernements qui se sont succédés et leur manque de volonté à prioriser pour vrai la prévention en santé et sécurité coûtent des vies, ruinent des vies.

Le mouvement syndical a gagné, grâce à la constance de ses revendications, à sa persévérance, à la bataille pour interdire les clauses de disparité de traitement. C'est le signe que lorsqu'on s'y met sérieusement, on finit par gagner.

Mettons maintenant la même énergie pour que la prévention soit priorisée dans tous les milieux de travail. La distinction artificielle entre « les secteurs prioritaires » et les autres, ça suffit ! Des maladies surviennent partout, des accidents graves surviennent partout et des travailleurs meurent partout.

Il est temps de mettre le cap sur la prévention, la vraie :

- pas la prévention qui donne bonne conscience aux boss
- pas la prévention qu'on réfléchit en vase clos entre casques blancs
- pas la prévention hypocrite où on envoie les travailleurs sur les assurances et où on conteste toutes les réclamations.

Il est temps de mettre le cap sur la prévention faite avec les travailleurs :

- une prévention au jour le jour, sur le terrain
- une prévention collée sur nos réalités.

Le genre de prévention qui exige de changer les choses pour vrai, même s'il faut sortir quelques sous et bousculer quelques ronds-de-cuir.

Il est temps que dans chacun de nos milieux de travail, la prévention soit une affaire paritaire, qui relève à la fois de l'employeur et des travailleurs. À chacun des accidents de travail, on devrait avoir le pouvoir d'enquêter conjointement. La santé et la sécurité sont trop importantes pour qu'on laisse l'employeur y veiller seul.

La prochaine grande bataille, pour le mouvement syndical, doit être celle de la prévention en santé et sécurité. On talonnera le gouvernement sur cet enjeu, comme on l'a fait pour les clauses de disparité de traitement.



Les 650 travailleurs de l'usine de fabrication de fourgons et remorques de Manac, à Saint-Georges, ont ratifié une convention collective de sept ans lors de cette assemblée générale du 12 janvier dernier.

■ NÉGOS ET SYNDICALISATION

En terminant, j'aimerais saluer les efforts de tous les comités de négociation qui ont travaillé fort cette année encore pour améliorer les conditions de travail de nos membres.

Ce que vous faites est essentiel pour améliorer les conditions de travail de nos membres. Vous bâtissez des rapports de force, mobilisez vos membres, documentez vos demandes... et ça se reflète dans les salaires, les vacances, les fériés, les primes, la mobilité du personnel, la santé et la sécurité, les conditions de retraite, les assurances. Ça fait une différence dans le quotidien de nos membres.

Contrats

J'aimerais souligner au passage quelques contrats conclus cette année.

Chez Manac, ça a été une longue négociation de presque un an qui a permis de ratifier une bonne convention collective avec des hausses moyennes annuelles de 2,4% sur sept ans. Le contrat a permis de régler un problème important de mouvement de main-d'œuvre et de rendre l'usine plus intéressante pour de nouveaux travailleurs.

La section locale 8922 représentant 15 000 agents de sécurité à travers le Québec a, quant à elle, réussi une



L'adjoint au directeur québécois des Métallos, Dominic Lemieux, intervient régulièrement dans les dossiers de négociation plus difficiles.

percée significative. Une première cotisation dans un régime de retraite a été négociée, après plusieurs tentatives. Les agences de sécurité devront désormais cotiser au Fonds de solidarité FTQ pour chacun des travailleurs. Les montants sont modestes pour le moment, mais le pied est dans la porte et ce montant ne peut que croître de négociation en négociation.

Soulignons de plus que cette avancée s'appliquera non seulement aux agents sécurité, mais aussi à l'ensemble des salariés de la sécurité privée au Québec, puisque les conditions négociées seront aussi appliquées dans un décret pour toute l'industrie.

Il faudra toutefois être vigilant au cours des prochains mois et des prochaines années pour voir quelle attitude adoptera le nouveau gouvernement au sujet des décrets de conventions collectives. L'ancien gouvernement prévoyait vider de leurs pouvoirs les comités paritaires chargés de l'application des décrets. Mais cette loi est heureusement morte au feuillet. On sera à l'affût pour protéger le système des décrets qui permet de monter le niveau de vie des travailleurs de toute une industrie.



Un nouveau contrat a été ratifié pour les 15 000 agents de sécurité de la SL 8922. On y reconnaît le président de la section locale, Patrick Pellerin, qui prend la parole lors de la rencontre régionale de Montréal.



Les travailleurs et travailleuses de l'entrepôt du Groupe BMR, à Boucherville, portent fièrement leur chandail métallos après avoir rejeté à 95% les dernières offres patronales en assemblée générale. Un contrat a finalement été ratifié, avec des hausses salariales de 32,5% sur 5 ans.

Les 300 métallos de Delta Airlines, qui travaillent comme billettistes, agents d'embarquement, manutentionnaires et préposés aux aires de trafic, ont obtenu cette année un contrat qui établit une norme pour l'ensemble de l'industrie. Le nouveau contrat prévoit des hausses de 4,5%, 3,5% et 3% pour chacune des trois années suivantes, plaçant les salaires de ces membres de la section locale 1976 en tête de file de ce secteur. De plus, certains employés auront droit à un rattrapage salarial supplémentaire de 13% à 16%.

Hôtellerie

À l'hôtel Sheraton de l'Aéroport de Montréal, un nouveau contrat a permis de prendre en compte la rémunération versée sous forme de pourboire dans le calcul des avantages sociaux des serveurs et serveuses.

Toujours dans l'hôtellerie, les syndiqués métallos des Comfort Inn de Sept-Îles, Baie-Comeau et Rouyn-Noranda ont tous ratifié un contrat cette année. Les trois contrats prévoient des hausses de 2,5% à 2,9% par année.

Ces négociations ont bénéficié de l'élan donné par la campagne sur le salaire minimum à 15\$. De plus, une multitude de primes, de congés ont été bonifiés et des améliorations ont été apportées dans l'organisation du travail. Cette deuxième vague de contrats depuis la syndicalisation montre qu'on peut faire une différence concrète dans un milieu de travail.

Ce qui fait aussi la différence, c'est la volonté des membres d'améliorer leur sort. À l'entrepôt de BMR à Boucherville, les membres étaient déterminés cette année à voir leur salaire haussé. Ils se sont mobilisés en conséquence et cela a mené à des hausses salariales totalisant 32,5% sur 5 ans ainsi qu'à une bonification des vacances. Félicitations à cette unité de la section locale 7625.



Deux membres du comité de négociation à l'Hôtel Quality Inn de Sept-Îles (section locale 7065) qui ont signé une première convention collective comprenant plusieurs dispositions à l'image de la réalité autochtone des membres.

Premières négociations

C'est souvent dans une première négociation qu'on remarque les avancées les plus nettes ou que la personnalité du groupe s'exprime en fonction des priorités de négociation.

Les membres de l'hôtel Quality Inn de Sept-Îles ont ratifié la première convention collective « autochtone ». La vingtaine de nouveaux syndiqués, majoritairement autochtone, a maintenant un contrat de travail à l'image de sa réalité culturelle et de ses coutumes.

En plus d'une hausse salariale de 11 à 25% la première année qui placera tous les travailleurs à 15\$ l'heure ou plus, le contrat prévoit des congés pour les périodes de chasse ou encore pour la Journée nationale des peuples autochtones.

À l'usine de Sural de Victoriaville, un premier contrat de trois ans balisera mieux l'organisation du travail, encadrera mieux les vacances et les différentes primes. Une cotisation de l'employeur est introduite dans les REER, équivalente à 4% du salaire de base.

Chez Dalkotech, où on fabrique des pièces mécanosoudées en Estrie, la centaine de travailleurs a signé son premier contrat avec les Métallos, alors qu'elle faisait auparavant partie d'une autre organisation syndicale. Ce groupe a réussi à faire assumer au terme du contrat la moitié des primes d'assurance par son employeur.

Les nouveaux métallos d'Orica à Fermont et Thetford Mines ont aussi ratifié un premier contrat de travail métallos. Ces derniers travaillent à la fabrication d'explosifs à Thetford Mines et veillent aux opérations de transport d'explosifs et de préparation du dynamitage à Fermont.

À Thetford, les travailleurs auront droit à un rattrapage salarial de 14% en plus de hausses totalisant 6% en trois ans, rejoignant ainsi la moyenne des autres usines.

À Fermont, où les travailleurs font du navettage, le premier contrat permet de mieux aménager les horaires de travail pour permettre à davantage de travailleurs de prendre leurs vacances en période estivale.

Tim Hortons ne perd rien pour attendre !

L'aventure de la première convention collective a été très cahoteuse pour la centaine de travailleuses des quatre Tim Hortons de Sept-Îles syndiquées depuis 2015. Après des négociations qui n'ont pas abouti, un arbitre a été appelé à trancher cette année pour décréter le premier contrat de travail.

C'est un contrat essentiellement pro-patronal qui a été accordé. Les seules avancées faisaient partie des clauses négociées avant l'intervention de l'arbitre. Pour le reste, ce dernier a retenu seulement l'argumentaire patronal. Sitôt le contrat décrété, l'employeur s'est empressé de retirer des périodes de pause, puisqu'elles ne faisaient pas partie des matières conventionnées.

Dans un peu plus d'un an, les parties se retrouveront pour négocier la deuxième convention. Tim Hortons espère casser le syndicat. C'est mal connaître les travailleuses qu'il emploie et qui sont déterminées à se faire respecter. Nous sommes à leurs côtés.



L'équipe du recrutement sillonne le Québec pour améliorer les conditions de nombreux travailleurs par la syndicalisation. Un beau groupe d'hommes et de femmes dévoués, communicatifs et proches des gens.

■ BIENVENUE

Plusieurs nouveaux groupes ont joint les rangs des Métallos. J'aimerais saluer notamment les travailleurs de la cimenterie et de la carrière McInnis en Gaspésie ainsi que ceux de l'entreprise Somavrac à Port-Daniel-Gascons.

Bienvenue aussi aux nouveaux membres de Groupe Côté Inox, de Transport Padlayat, de Métal 7 sur la Côte-Nord, du groupe Pro-Fab, de la Buanderie Blanchelle, de Citadelle, de la fromagerie de l'Île-aux-Grues, d'Aer Rianta, des Solutions Tradesystem, de Runic sport, de Praxair Canada, d'A & J.L. Bourgeois, de la Coopérative de sirop d'érable, de Béton Rive-Sud et à tous les autres.

C'est un plaisir de vous accueillir dans la grande famille Métallos. Nous allons toujours vous soutenir pour vous aider à vous faire respecter! J'aimerais aussi mentionner l'excellent travail de l'équipe des recruteurs.



Les membres de l'unité syndicale de l'usine Rotobec, en Beauce, ont accueilli comme délégués syndicaux deux travailleurs étrangers qualifiés du Costa Rica, le soudeur Ruben Aguerro Barrantes et le machiniste Aron Carbajal Barquerro. On voit ici tout le groupe réuni lors d'une rencontre de préparation de négociation.

CONCLUSION

Les Métallos, c'est un syndicat fort, des membres qui font preuve de solidarité et qui arrivent à imposer le respect.

FORCE, SOLIDARITÉ, RESPECT.

Ces trois mots résument notre essence.

Mais nous sommes aussi un peu plus. Nous sommes humbles, droits, fiers. Nous avons de la suite dans les idées.

Un métallo ne se chicane pas pour rien. Il ne parle pas fort juste pour se faire remarquer. Il fait ce qu'il dit et dit ce qu'il fait.

Un métallo se tient toujours droit, agit à visière levée, mène les batailles qui doivent l'être, est toujours là pour soutenir son confrère ou sa consoeur.

Au cours de la dernière année, on a récolté les fruits d'une bataille amorcée de longue haleine pour l'interdiction des clauses orphelin. On se nourrit de victoires comme ça pour continuer de se mobiliser.

Qui sait, peut-être aura-t-on autant de succès pour que les travailleurs et les retraités soient considérés comme des créanciers prioritaires en cas de faillite. Peut-être réussira-t-on à étendre la prévention en collaboration avec les travailleurs à l'ensemble des milieux de travail.

On peut le croire. Parce que nous faisons preuve de constance dans nos revendications, que nous sommes convaincus qu'elles sont justes et nécessaires et que nous nous mobilisons pour les faire avancer.

C'est vrai pour l'ensemble de la société, comme pour chacun de nos milieux de travail.

Que ce soit en négo, en cours de convention ou pendant un conflit de travail, les Métallos sont là.

Les métallos sont forts, ils sont solidaires et ils inspirent le respect.



C'est avec entrain que les ambassadeurs de la section locale 9700 des Métallos ont fait le tour de plusieurs assemblées générales et exécutifs syndicaux pour expliquer le conflit. On voit ici trois des membres de cette équipe d'ambassadeurs, Maxime St-Pierre, Mathieu Dubuc et Daniel Desrosiers.



Les Métallos étaient nombreux à la manifestation de la Fête internationale des travailleurs dans les rues de Montréal, dont plusieurs lockoutés d'ABI.

FORCE, SOLIDARITÉ, RESPECT

Texte de la vidéo diffusée en ouverture de l'assemblée annuelle

Les Métallos connaissent l'importance de ces trois mots.
C'est plus que des mots.
C'est dans nos trippes!

■ FORCE

La force des Métallos...
C'est 60 000 personnes au Québec
225 000 au Canada
Et 800 000 en Amérique du Nord.
C'est vous. C'est nous tous.
C'est un syndicat à l'écoute de ses membres.
Et qui se bat AVEC vous.
C'est de la formation donnée par et pour des métallos.
Des permanents qui viennent du plancher.
Prêts à répondre à VOS questions.
Qui comprennent VOS préoccupations.
Ce sont des services techniques exceptionnels.
Une expertise en régime de retraite.
En finance, en droit, en assurance, en communication, en santé et sécurité et... en négociation.
La force des Métallos, c'est un souci constant des hommes et des femmes.
De nos communautés.
C'est le pouvoir de négocier d'égal à égal avec le pdg...
De la petite PME à la grande multinationale.
Les Métallos, c'est un mouvement trempé dans l'acier.
Un géant tranquille.
Que les patrons hésitent à réveiller.

■ SOLIDARITÉ

Les Métallos, c'est une grande famille.
Quand un métallo est attaqué,
tous les métallos se mobilisent.
Notre solidarité grandit au travers de nos luttes.
Pour se syndiquer,
travailler en sécurité,
Pour des retraites décentes
de bons emplois,
et de bonnes conditions.
La solidarité des Métallos,
c'est une entraide entre travailleurs de partout.
Un fonds de défense en cas de conflit.
Des liens tissés à la grandeur de la planète.
Ce sont des revendications qui aboutissent.
Qui nous rendent meilleurs.
Nous, nos milieux de vie et la société...
Notre solidarité nous donne du courage.
La force de résister à l'injustice.
De tenir LE jour de plus.
De pouvoir regarder le patron dans les yeux.
Droit et fier!

■ RESPECT

Notre force,
notre solidarité
et notre action
mènent au respect.
Respect de nos jobs.
Respect de notre ancienneté.
Respect de nos droits.
Respect tout court.
Quand un métallo dit quelque chose à une multinationale,
c'est près d'un million de gens qui parlent avec lui.
Les Métallos, c'est une histoire.
Des valeurs fortes.
Une organisation respectée.
Un métallo, ça ne se chicane pas pour rien.
Mais ça ne se laisse jamais piler sur les pieds non plus.
Ça inspire le respect.

■ CONCLUSION

Notre force nous prépare à livrer nos batailles.
Notre solidarité, à les gagner.
Pour que le respect dure.
On est fier d'être Métallos.
Parce que faire le choix de se battre n'est pas donné à tous.
Mais il est donné à tous les métallos.
Parce que les Métallos sont là.
Pour se tenir debout.
Être un métallo, ça permet de faire de vrais choix.
Pas des choix basés sur la peur.
Mais sur nos espoirs.



Les visages de la solidarité. On voit ici deux lockoutés d'ABI lors de la manifestation devant Radio-Canada en marge du débat des chefs tenu en pleine campagne électorale en septembre dernier.

Votre équipe en 2018-2019

Direction



Alain Croteau
Directeur



Dominic Lemieux
Adjoint au directeur

Personnel de soutien



Sylvie Doiron



Danielle Doyon



Sylvie Gagnon



Nathalie Leblanc



Éliane Leboeuf



Sandra Levesque



Marie Paule
Marin



Kenia Mendoza



Roseline
Mongeon



Josée Perron



Josée-Marie
Sarrazin



Josée Simard



Sylvie Tremblay

Services techniques



Manon Bertrand
Recherche



Clairandrée
Cauchy
Communications



Jocelyn
Desjardins
Communications
Recrutement



Julie Hébert
Santé et sécurité



Luc Lallier
Encadreur



Daniel Mallette
Solidarité
internationale



Maude Raïche
Éducation

Recrutement



Mario Denis
Coordonnateur

Vérificateur international



Roch Drapeau

Montréal



Pierre Arseneau
Coordonnateur



Frank Beaudin



Michel Courcy



Nathalie
Lapointe



Stéphane Néron



Sylvain-Rock
Plante



Silvy Vaudry

Nord Nord-Ouest



Donald Noël
Coordonnateur



Harold
Arseneault



Gilles Ayotte



Jean-Yves
Couture

Québec



Réal Valiquette
Coordonnateur



Benoît
Boulet



Luc Laberge



Luc Julien



Benoît Locas



Claude Lévesque



Pascal Loignon



Hugues
Villeneuve



Éric Matte

Brossard



Denis Trottier
Coordonnateur



Martin Courville



Bruno Cyr

Sept-Îles



Nicolas Lapierre
Coordonnateur



Yves-Aimé
Boulay



Guy Gaudette



Gaétan Gladu



Claude Langlois



Isabelle Proulx



Dany Maltais